

## Déclaration liminaire :

A l'ordre  
du jour de  
la CAP L :

L'affectation  
des lauréats  
du concours  
d'agent  
administratif  
du Trésor et  
mouvement  
interne  
catégorie C

Monsieur le Président,

Au cours de cette CAPL, nous allons affecté au 1<sup>er</sup> août dix sept lauréats du concours d'agent administratif du Trésor Public. Ces affectations, rares pour notre département, sont l'aboutissement de **la bataille menée depuis plusieurs mois par les personnels et les organisations syndicales sur l'emploi.**

Mais, même avec ce « souffle d'air », ce ne sont pas moins de 28 emplois qui manquent toujours au compteur. C'est sans compter les différents litiges qui restent toujours sans réponse : emplois Domaines, Pensions, Chorus, Amendes,...

Pendant un an, les collègues seront sous la coupe de leur titularisation. Les conditions actuelles d'exercice des missions ne favorisent pas le meilleur environnement professionnel pour ces jeunes stagiaires. La formation et le suivi du stage seront de la première importance. Le choix du tuteur ne devra pas être fait à la légère et devra donner lieu à reconnaissance en temps d'implication. **Nous demandons à cette occasion qu'un point d'étape particulier soit fait à l'automne sur ces lauréats.**

La politique de l'emploi menée en France n'est autre qu'un écho des divers plans d'austérité européens. Avec le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, c'est l'accès à la Fonction Publique qui est remis en cause. Le niveau de diplômes exigés pour la réussite aux concours ne fait que progresser.

La question du pouvoir d'achat reste la préoccupation première des collègues. Que dire des nouveaux lauréats qui vont toucher un salaire à peine au niveau du SMIC. Nous en profitons pour rappeler que le minimum fonction publique est en dessous du SMIC (à l'origine il était à 17% au dessus).

Enfin, c'est la question du logement qui est clairement posée. Avec des salaires au plus bas, les offres de logements sociaux doivent répondre à ce nouveau contexte.

Nous allons aussi devoir étudier le mouvement interne pour la catégorie C. La Direction doit s'interroger lorsque plusieurs demandes émanent d'un même poste ou service.

**Nous vous avons déjà interpellé sur le caractère équitable de traitement qu'il devra y avoir entre ces nouvelles affectations et les demandes internes au département.** C'est sans compter les prochaines affectations des collègues promus de la catégorie C en B par liste d'aptitude, et la réussite pour un agent au concours de contrôleur.

Les feuilles de notation viennent à peine d'être validées par le notateur final. Pour le respect des deux mois de délais de recours nous demandons donc le report des CAPL initialement prévues les 07 et 08 juillet.

Enfin, nous revenons à nouveau sur le dialogue social. Il est pour nous essentiel que les représentants du personnel soient informés en temps et en heure de tout mouvement hors CAP, c'est sans parler des velléités de remettre en cause les décisions prises lors des CAP.

Sur le même registre, nous allons réaffecter trois collègues du façonnage suite à la fermeture du service annoncée au 1<sup>er</sup> août. Nous dénonçons que les organisations syndicales n'aient été à aucun moment informées du protocole d'accord d'indemnisation.

**La CGT réaffirme que les suppressions d'emplois ne doivent pas remettre en cause les droits et garanties des agents.**

## **Réponses de la Direction**

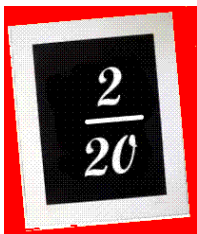
Le Président de séance (M POGGIOILI) a indiqué que la Direction avait donné une attention particulière à l'affectation des Lauréats et aux collègues qui assureront le tutorat des lauréats. Les élus CGT sont réintervenues pour prendre en compte les temps du tutorat. Un point d'étape sur le déroulement du stage se fera à l'automne. La formation de ces agents ne sera effective qu'en septembre, le mois d'août sera consacré à la connaissance de l'environnement professionnel.

M POGGIOILI a expliqué que le DRFIP avait donné mandat pour affecter les lauréats prioritairement sur les postes à compétence interrégionale, voire nationale : SFACT et CSP (CHORUS), TTA-CAS, Pensions. Devant la pénurie des effectifs, la Direction fait le choix entre postes à enjeu et non. **Pour la CGT, tout poste ou service doit être traité sur un même pied d'égalité.**

La CGT sera vigilante à la réussite de cette année de stage, qui doit se concrétiser par la titularisation des collègues.

La Direction a pris acte et s'est engagée à informer les représentants du personnel de toute modification intervenant après la CAPL.

Concernant les difficultés de la campagne IR sur le réseau comptable. La Direction prétend qu'il ne faut pas en faire « une montagne ». Le Guichet Fiscal Unique se résume à de simples réponses de bas sur l'assiette ou bien à la prise en compte de la demande du contribuable. Pour le Président : « les agents ne peuvent pas être polyvalents sur tout et ne peuvent pas répondre à toutes les questions. Il faut déculpabiliser les agents des trésoreries, l'agent du guichet ne doit pas se sentir coupable. »



**La Direction a donné son accord pour reporter la tenue des CAPL de recours en notation à début septembre.**

Nous invitons les collègues à se rapprocher des représentants du personnel CGT pour toute aide ou information.

Voir le guide de la notation, sur le site départemental : [http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/doc/guide\\_notation\\_fgp\\_2011.pdf](http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/doc/guide_notation_fgp_2011.pdf)

**Mutations internes au Département :**

Mr ESCAU Philippe (Editique) va au PIAA au 1<sup>er</sup> août 2011  
Mr INGHILLERI Sauveur (Editique) va aux Pensions au 1<sup>er</sup> août 2011  
Mr GRAVE Christophe (Editique) va au PIAA au 1<sup>er</sup> août 2011  
Mme DECOSSE Florence (Castanet) va à Muret TP au 1<sup>er</sup> septembre 2011  
Mme GALLIEZ Sylvie (CHU) va aux Pensions au 1<sup>er</sup> septembre 2011  
Mme PAGANESSI Marie-José (Régies) va aux Pensions au 1<sup>er</sup> septembre 2011  
Mme PINAREL Colette (Dactylocodeuse en poste aux Pensions) reste aux Pensions.

Votes : Administration et FO : pour  
CGT et Solidaires : contre

Les élus CGT ont voté contre ce mouvement interne car l'ensemble des demandes n'ont pu être satisfaites en lien avec le niveau d'emplois dans le département.

**Liste des lauréats affectés au corps  
des agents d'administration du Trésor Public :**

Mme ALATASSI Hala affectée à la Dépense,  
Mlle ANDRIEU Nathalie affectée aux Pensions,  
Mme CADENAT Julie affectée aux Pensions,  
Mme CHAMOUSSET-GANDON Isabelle affectée aux Pensions,  
Mlle CONSTANS Delphine affectée au Service Facturier (CHORUS),  
Mlle CONTI Sonia affectée à Villefranche de Lauragais,  
Mlle KEBDANI Salima affectée au CHU,  
Mlle LANZA Annabelle affectée au TTA CAS,  
Mlle MAILLET Lugdivine affectée au Service Facturier (CHORUS),  
Mr MARTIGNOLES Quentin affecté au Service Facturier (CHORUS),  
Mr MOULLEC Molf affecté au TTA CAS jusqu'au 1<sup>er</sup>/10/2011 (lauréat au concours B),  
Mr OSCAMOU Damien affecté à Aspet,  
Mlle RAMELLA Emilie affectée à Bagnères de Luchon,  
Mlle SALANIE Julie affectée à TTA CAS,  
Mlle STEVENOOT Marine affectée au CSP CHORUS,  
Mlle ZANARET Stéphanie affectée au CHU,  
Mr ZOUINE Qabdenebie affecté à Basso Cambo.

# Questions diverses

## AUDIT SIP ACCUEIL

A l'issue de l'audit, la Direction rencontrera de façon informelle les organisations syndicales pour faire le point.

## DROIT AU RETOUR DES AGENTS AFFECTES EN SIP

La Direction a tenu un discours évasif sur l'application du droit de garantie à retour sur la filière gestion publique, sur résidence.

Mme BON a indiqué que les collègues voulant bénéficier de cette garantie devaient l'indiquer dans leur demande de mutation.

## GROUPE DE TRAVAIL EQUIPE DE RENFORT

La Direction a mis en place un groupe de travail pour « clarifier » la gestion des équipes de renfort (gestion publique) et EDRA (filiale fiscale).

La CGT est intervenue à nouveau sur l'opacité de l'affectation de l'équipe de renfort, notamment sur celle dédiée au Comminges.

## PROCHAINES CAPL Filière Gestion Publique

**05 JUILLET 2011** : mouvement interne de mutation des personnels de catégorie B et C au 1<sup>er</sup> septembre 2011 + affectations des mutations extérieures et des personnels passés par liste d'aptitude de C en B.

**début septembre** : recours de notation filière gestion publique catégories C et B.



**Vos représentants CGT à cette CAP**

**Catégorie C :**

**Ghislaine REMY et Béatrice SOULANE**

**Expert : Boris BEAUDOIN**